

NOTICE EXPLICATIVE

Chers Parents,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant à Yabné. Pour se faire, vous devez nous retourner le présent dossier dûment complété et signé. Ce dossier constitue votre seule démarche pour inscrire votre enfant **sur liste d'attente**. L'école s'attachera tout particulièrement, dans l'étude des dossiers, aux résultats scolaires et aux appréciations liées au comportement. Aucune information relative à l'étude de votre dossier ne sera transmise par téléphone. Les réponses vous seront communiquées par écrit dans le courant du 3^{ème} trimestre. Aucun rendez-vous avec le chef d'établissement n'est nécessaire. Toutefois, si vous souhaitez exposer une situation particulière, vous avez la possibilité de joindre un courrier. Dans le cas où un entretien s'avérerait indispensable compte tenu de la situation, nous vous contacterons pour convenir d'un rendez-vous.

DOCUMENTS A CONSERVER

- **le programme de kodech** qui permettra à votre enfant de se préparer à l'examen. **Cette préparation devra commencer dès le dépôt de votre dossier afin d'être prêt à tout moment à partir du mois de juin.** (aucune session de rattrapage)
- **Le projet éducatif de l'établissement**
- **Le règlement intérieur.**

DOCUMENTS A NOUS RETOURNER

Le dossier se compose de deux parties :

- Une annexe Pédagogique
- Une annexe Administrative

Pièces à joindre à l'annexe Pédagogique:

- les photocopies certifiées conformes* des bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre **de l'année en cours uniquement** qui devront être en notre possession au plus tard après les fêtes de Pessah. **Les dossiers incomplets ne feront l'objet d'aucun suivi.**

Après l'examen de kodech et en cas d'admission définitive, le 3^{ème} trimestre devra nous parvenir dans les plus brefs délais.

Pièces à joindre à l'annexe Administrative :

- la photocopie de l'extrait de mariage figurant dans le livret de famille
- la photocopie de la kétouba recto verso
- l'acte de naissance de l'enfant (photocopie du livret de famille)

** dans le cas où vous rencontrez des difficultés pour certifier les bulletins, nous vous demandons de fournir des copies très propres et parfaitement lisibles. Il est possible, le cas échéant, de présenter à l'accueil les originaux et les copies qui pourront être certifiées par nos soins.*

Inscription sur liste d'attente

DOCUMENT A CONSERVER

Pour tout renseignement concernant le programme de kodech : emmanuelcassar@yabne.org

PROGRAMME DE KODECH – ENTREE AU LYCEE

Une maîtrise parfaite de la lecture et de l'écriture hébraïque est exigée.

	Elève venant d'une école publique	Elève venant d'une école Juive
חומש <i>Pentateuque</i>	Lecture, traduction et commentaires sur la section de la semaine : פרשה שלח לך PARACHA CHELAH-LEHA (Rachi, la voix de la Torah, le Midrash raconte)	
רש"י <i>Rachi</i>	Connaître l'alphabet	Lecture courante
דינים <i>Lois</i>	Calendrier dates importantes, définition des notions : יום טוב, חול המועד, תענית, ראש חודש, עומר, בן המצרים Yom tov, hol hamoed, Taanit, roch hodech, omer, Bein Hametsarim) Lois relatives au respect des parents et des maîtres dans le Kitsour Choulhan Aroukh du Rav Chelomo Gansfried chapitres 143 et 144	
ני"ך <i>Bible</i>	מלכים א (Rois I) : récit et personnages importants	
משנה <i>Loi orale</i>	Filles : פרקי אבות chapitre 1 PIRKEI AVOT Garçons : בבא קמא , BABA KAMA Chapitre 3, les 7 premières michniaot	

IMPORTANT

La préparation à l'examen doit commencer dès le dépôt du dossier et non au moment de son admission administrative qui peut s'opérer tardivement. La réussite à cet examen de Kodech conditionnera l'admission définitive. (Cet examen, basé sur le programme ci-dessus aura lieu en fin d'année scolaire – Aucun aménagement quant à la présence de l'élève n'est possible pour quelque raison que ce soit) – L'absence de l'élève le jour de l'examen annulera automatiquement son inscription. Aucun résultat ne sera communiqué hormis la réussite ou l'échec. Enfin, en cas d'échec, aucun rattrapage ne sera possible et l'inscription sera définitivement annulée. Cette annulation d'inscription ne pourra être l'objet d'aucune contestation auprès de l'établissement ni auprès de tout tribunal (public, rabbinique...)

Inscription sur liste d'attente